

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 4 JUILLET 2016
DELIBERATION N°2016-43

OBJET : Bilan social 2015.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

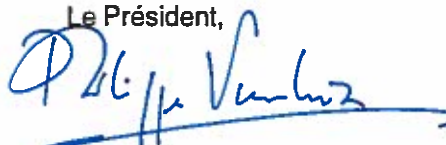
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 19,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le bilan social 2015.

Fait à Tours, le 12 juillet 2016

Le Président,



Philippe VENDRIX